

**COMMUNE DE CUREMONTE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 08 août 2025***Nombre de  
conseillers en  
exercice : 11**Présents : 9**Procurations :**Votants : 9**Contre : 0**Pour : 9**Absentions : 0*

L'an deux mil vingt-cinq le 08 août, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 04 août 2025

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN -Mme Véronique PREZAT-- Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - - M. Jean-Christophe MARIT – Mme Isabelle BARRIER -- Mme Bernadette GIRONDE - - M. Timothy MANNAKEE

Etaient absentes : Mme Marlène MIQUEL - Mme Isabelle LAMOUREUX

Monsieur MARTIN Alban est nommé secrétaire de séance

**DE41/2025 OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE -CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DE LA PROMOTION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE AVEC OBJECTIF ECOENERGIE POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ENERGIE**

Madame le Maire expose à l'assemblée que le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par la loi du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), modifiée par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2020 portant sur l'engagement national pour l'environnement, constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Ce dispositif repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie en CEE (1 CEE = 1 kWh cumac d'énergie finale) imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie. Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie: ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles réalisant des opérations d'économies d'énergie.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 29 octobre 2024 N° DE60bis, décidant de mettre en place des actions de performance énergétique par la sécurisation du chauffage de la mairie et du gîte, avec remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à granulés.

Madame le Maire a fait appel à OBJECTIF ECOENERGIE qui est à ce titre, un « obligé » en délégation d'obligation au sens de cette réglementation relative aux CEE.

OBJECTIF ECOENERGIE s'engage à verser à la commune pour l'ensemble du chantier, une incitation financière pour un montant de 5 051.22 €. La commune s'engage sur l'horodatage fait avant l'engagement des premières opérations et sur la bonne exécution des travaux.

Madame le Maire sollicite les élus afin qu'ils l'autorisent à signer la convention correspondante.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuvent les termes de cette convention et donnent tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signature de cette convention.
- 

- Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Madame le Maire,

Nelly GERMANE



## COMMUNE DE CUREMONTE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 août 2025

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 11

Présents : 9

Procurations :

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 08 août, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 04 août 2025

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN -Mme Véronique PREZAT-- Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - M. Jean-Christophe MARIT – Mme Isabelle BARRIER -- Mme Bernadette GIRONDE - -- M. Timothy MANNAKEE

Etaient absentes : Mme Marlène MIQUEL - Mme Isabelle LAMOUREUX

M MARTIN Alban est nommé secrétaire de séance.

#### **DE42/2025 OBJET : DECLARATION D'INFRUCTUOSITE DE LA PROCEDURE DE PASSATION DES LOTS 1-2-3-4 du MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UNE CHAUDIERE BIOMASSE**

Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2122-2,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment des articles L 2122-22, L2122-17,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 approuvant la délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'afin de procéder à la construction d'une chaudière biomasse dans le local de la mairie, la Commune a lancé une procédure adaptée,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence n°ET25.00408.913 envoyé à la publication le 07 juillet 2025,

Vu le budget communal,

Considérant que la consultation est composée des 4 lots suivants :

N° des Lots	Désignations
1	Gros oeuvre
2	Plâtrerie
3	Menuiserie
4	Chauffage – Electricité - Régulation

Considérant qu'au terme de la date limite de remise des offres, le 04 août 2025 à 12 heures, aucune offre n'a été déposée pour les lots 2 -3 et 4

Considérant que pour le lot 1, après ouverture des plis l'offre présentée est de 16 900 € HT, bien au-delà de l'estimation financière initiale évaluée par JLM Ingénierie, Maître d'œuvre de l'opération,

Considérant tous ces éléments, le conseil municipal décide :

Envoyé en préfecture le 20/08/2025

Reçu en préfecture le 20/08/2025

Publié le  
1, 2, 3 et 4

ID : 019-211906706-20250808-DE42\_25-DE

- De déclarer infructueuse la procédure de passation des lots
- De relancer la procédure de passation de marché de travaux pour tous les lots,

- Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



*Madame le Maire,*

*Nelly GERMANE*  
Nelly GERMANE

## COMMUNE DE CUREMONTÉ

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 11

Présents : 9

Procurations :

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions : 0

## Séance du 08 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 08 août, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTÉ, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 04 août 2025

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Véronique PREZAT -- Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - M. Jean-Christophe MARIT -- Mme Isabelle BARRIER -- Mme Bernadette GIRONDE -- M. Timothy MANNAKEE

Etaient absentes : Mme Marlène MIQUEL - Mme Isabelle LAMOUREUX

M. MARTIN Alban est nommé secrétaire de séance

## DE43/2025: objet : TABLEAU DES EMPLOIS- MISE A JOUR

Madame le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Pour rappel, le Tableau des Emplois selon la délibération DE53-24 du 15 Octobre 2024, dernière en date modifiant celui-ci, et selon les postes pourvus au 1<sup>er</sup> Janvier 2025, en y ajoutant :

- la création de 2 postes, validée lors de la délibération DE37-25 en date du 17 Juin 2025

FILIERES	CADRE D'EMPLOI	GRADE	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Heures hebdomadaires
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif	1	0	20 h
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	1	30 h
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	1	30 h
ADMINISTRATIVE	Rédacteur Territorial	Rédacteur	1	0	30 h
TECHNIQUE	Adjoint de Maitrise Territorial	Agent de Maitrise Principal	0	1	20 h
TECHNIQUE	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial	1	0	20 h
TECHNIQUE	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial	0	1	16 h
TECHNIQUE	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial de 2 <sup>nd</sup> e Classe	1	0	16 h
TECHNIQUE	Adjoint Technique Territorial	Agent de Maîtrise	0	1	22 h
ANIMATION	Adjoint Territorial d'Animation	Adjoint d'Animation Territorial	1	0	10 h
ANIMATION	Adjoint Territorial d'Animation	Adjoint d'Animation Territorial	0	1	15 h

En rouge les postes à supprimer

Madame le Maire indique que le Comité Technique du 1<sup>er</sup> Juillet 2025 a rendu un avis favorable aux suppressions de postes dans les cadres suivants :

- Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>nd</sup>e CI (30/35<sup>e</sup>) suite à avancement de grade de l'agent,
- Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> CI (30/35<sup>e</sup>) suite à Promotion interne de l'agent et création de poste de Rédacteur (30/35<sup>e</sup>),
- Adjoint Technique Territorial (16/35<sup>e</sup>) suite à avancement de grade de l'agent et à création de poste d'Adjoint Technique Territorial 2<sup>nd</sup> CI (16/35<sup>e</sup>),
- Agent de Maîtrise Principal suite à démission de l'agent et à création de poste d'Agent Technique Territorial (20/35<sup>e</sup>) pourvu par un agent contractuel.

Le tableau des emplois devra donc être mis à jour de la manière suivante :

FILIERES	CADRE D'EMPLOI	GRADE	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Heures hebdo.	Obs
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif	1	0	20 h	
ADMINISTRATIVE	Rédacteur Territorial	Rédacteur	1	0	30h	
TECHNIQUE	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique	1	0	20 h	
TECHNIQUE	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial de 2 <sup>nd</sup> CI	1	0	16h	
TECHNIQUE	Adjoint Technique Territorial	Agent de Maîtrise	0	1	22h	Ce poste sera pourvu dès Sept.
ANIMATION	Adjoint Territorial d'Animation	Adjoint Territorial d'Animation	1	0	10 h	
ANIMATION	Adjoint Territorial d'Animation	Adjoint Territorial d'Animation	0	1	15h	Ce poste sera pourvu dès Sept.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de la mise à jour du tableau comme ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Madame le Maire,

*Nelly GERMANE.*

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 11

Présents : 9

Procurations :

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions : 0

## COMMUNE DE CUREMONTE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 08 août, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 04 août 2025

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Véronique PREZAT -- Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - M. Jean-Christophe MARIT – Mme Isabelle BARRIER -- Mme Bernadette GIRONDE - – M. Timothy MANNAKEE

Etaient absentes : Mme Marlène MIQUEL - Mme Isabelle LAMOUREUX

*M. Alban MARTIN est nommé secrétaire de séance*

#### DE44/2025 OBJET : RETROCESSION CONCESSION FUNERAIRE – TARIF de REPRISE

Le 28 Mai 2003 a été concédée une concession dans le cimetière de 2,50 m<sup>2</sup>, portant le n°168, au profit de Monsieur Michel NOUAL pour une durée de 50 ans, au prix de 76.22€ hors frais d'enregistrement et de timbre additionnels en 2003 (soit 27€) non récupérables.

Aujourd'hui, l'emplacement est vide de tout corps et, Monsieur NOUAL souhaite rétrocéder sa concession funéraire à la commune (courrier en date du 21/05/2025).

Madame le Maire indique que cette concession entre dans les conditions de rétrocession à savoir :

- Seul le titulaire de la concession peut demander la rétrocession
- Aucune inhumation ne doit être effectuée dans la sépulture.

Considérant ces éléments, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal, en application de l'article L 2223-14 du Code Général des Collectivités territoriales, le remboursement au prorata temporis restant en fonction de la date d'achat :

- Date d'achat 28 Mai 2003 – Date de fin 28 Mai 2053 Soit 24 années restantes
- A savoir :  $76.22€ * 24/50^e = 36.59€$
- 

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTENT** la rétrocession de la concession n°168 consentie à Monsieur Michel NOUAL,
- **DECIDENT**, un reversement à M. NOUAL pour cette concession, d'un montant calculé au prorata temporis restant, soit la somme de 36.59 € (trente-six euros et cinquante-neuf centimes)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,



Madame le Maire,

*Nelly GERMANE*  
Nelly GERMANE

## COMMUNE DE CUREMONTÉ

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 08 août 2025

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 11

Présents : 9

Procurations : 0

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 08 août, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTÉ, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 04 août 2025

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Véronique PREZAT -- Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - M. Jean-Christophe MARIT – Mme Isabelle BARRIER -- Mme Bernadette GIRONDE - - M. Timothy MANNAKEE

Etaient absentes : Mme Marlène MIQUEL - Mme Isabelle LAMOUREUX

*M. Alban MARTIN est nommé secrétaire de séance*

### DE45/2025 CIMETIERE : suite à rétrocession d'une concession par un particulier- modification de la définition de l'emplacement

Madame le Maire rappelle les délibérations DE01/21 du 25 Janvier 2021 décidant des tarifs de concessions cimetières et colombarium et la DE85/2023 portant sur les tarifs de concessions récupérées.

Elle fait également mention de la délibération D/25 du 08 Août 2025 actant la rétrocession de la concession cimetière N°168.

Elle souligne que le tarif des concessions cimetière récupérées, est dorénavant calculé sur le tarif de base acté dans la DE01/21 du 25 Janvier 2021, revu à la surface du terrain concédée (intertombes déduites) :

- **Concession Simple** pour 250€ / (2,70m de Long . x 1.30m de larg.) **soit 71.23€/ le m<sup>2</sup>**
- **Concession Double** pour 500€ / (2.70m de Long . x 2.40m de larg.) **soit 77.16€/le m<sup>2</sup>**

La surface actuelle de la concession n°168 récupérée, est de **2.70 m<sup>2</sup>** soit 2.70m de Long. sur 1 m de large., ce qui permet :

- De considérer cet emplacement comme un emplacement permettant la mise en place de cavurnes dans la mesure où sa superficie actuelle ne permet pas d'entrevoir la pose d'une 1 **concession simple de 2.70m de long sur 1.30m de large,**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 
- **DECIDE de considérer cette ancienne concession comme un emplacement permettant la mise en place de cavurnes.**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,



*Nelly GERMANE*

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 11

Présents : 9

Procurations :

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions :

COMMUNE DE CUREMONTE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/08/2025

Reçu en préfecture le 18/08/2025

Publié le 18/08/2025

ID : 019-211906706-20250808-DE46\_25-DE

Séance du 08 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 08 août, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 04 août 2025

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Véronique PREZAT -- Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - M. Jean-Christophe MARIT – Mme Isabelle BARRIER -- Mme Bernadette GIRONDE - – M. Timothy MANNAKEE

Etaient absentes : Mme Marlène MIQUEL - Mme Isabelle LAMOUREUX

*M. Alban MARTIN est nommée secrétaire de séance*

**DE46/-25 OBJET : TRANSPORT PISCINE AVEC CARS QUERCY  
CORREZE 2025/2026**

*Madame le Maire donne lecture d'un projet de convention à intervenir entre la Commune et la Société « CARS QUERCY CORREZE » pour l'année 2025/20256 concernant :*

- le transport des élèves de Curemonte à la piscine de MEYSSAC pour un prix du service fixé à € 99 T.T.C par voyage, aller et retour.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :**

- Les termes de cette convention,
- Le prix des services tels qu'énuméré ci-dessus soit **99 € par voyage aller-retour**,
- **Décide** d'imputer cette dépense à l'article 624 du budget.
- **Donne tous pouvoirs à Madame le Maire** pour la signature de ces conventions.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

*Madame le Maire,*



*Nelly GERMANE*

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 11

Présents : 9

Procurations :

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions :

COMMUNE DE CUREMONTE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/08/2025

Reçu en préfecture le 18/08/2025

Publié le 18/08/2025

ID : 019-211906706-20250808-DE47\_25-DE

Séance du 08 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 08 août, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 04 août 2025

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Véronique PREZAT -- Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - M. Jean-Christophe MARIT -- Mme Isabelle BARRIER -- Mme Bernadette GIRONDE -- M. Timothy MANNAKEE

Etaient absentes : Mme Marlène MIQUEL - Mme Isabelle LAMOUREUX

*M. Alban MARTIN est nommé secrétaire de séance*

**DE47-25 TRANSPORT GYMNASSE AVEC CARS QUERCY CORREZE  
2025/2026**

*Madame le Maire donne lecture d'un projet de convention à intervenir entre la Commune et la Société « CARS QUERCY CORREZE » pour l'année 2025/2026 concernant :*

- le transport des élèves de Curemonte au gymnase de MEYSSAC pour un prix du service fixé à € 99 T.T.C par voyage, aller et retour.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :**

- Les termes de cette convention,
- Le prix des services tels qu'énuméré ci-dessus soit **99 € par voyage aller-retour**,
- **Décide** d'imputer cette dépense à l'article 624 du budget.
- **Donne tous pouvoirs à Madame le Maire** pour la signature de ces conventions.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

*Madame le Maire,*



*Nelly GERMANE*